



Combien de temps est valable une proposition d'indemnisation?

Par **Elo92**, le **07/04/2009** à **12:07**

Bonjour,

Combien de temps est valable une proposition d'indemnisation émanant de l'assureur du fautif?

Nous avons été victime de vol chez Aqualand (vol d'effets personnels dans leur consigne gardée et payante) durant l'été 2006.

Nous avons reçu environ 6 mois plus tard une proposition d'indemnisation.

Sans rentrer dans les détails, les documents ayant trait à ce dossier et plus particulièrement la lettre de l'assureur proposant l'indemnisation, viennent de m'être restitués, je souhaiterais donc désormais retourner vers l'assureur pour accepter leur offre (environ 1000 euros). Est-elle encore valable?

Par avance merci!

Par **chaber**, le **07/04/2009** à **18:33**

bonjour

Pour un document reçu en 2006, et non retourné, il y a prescription de 2 ans selon le code des assurances